

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASES 251 G Subvention (1 500 euros) au « Groupe Polyhandicap France » (GPF) (17e) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention au « Groupe Polyhandicap France » (GPF) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée au « Groupe Polyhandicap France » (GPF) (17e), simpa : 21562, dossier 2018_01986 pour l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 4251, destination 42500080, chapitre 65, ligne 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO